



Placement direct ScotiaMcLeod   
 ScotiaMcLeod

N° de compte	Code de CP
Nom du titulaire du compte	

## Plan de retraits automatiques pour les comptes de prête-nom

### Information sur l'OPC

Nom de l'organisme de placement collectif		Numéro d'assurance sociale	
Code de courtier <b>9155</b>	Nom du représentant	Code du rep.	N° de compte de l'OPC

### COMPTE PRA Information sur le plan

N° du fonds	Nom du fonds	Montant	\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
			\$	Devise
Montant PRA total			\$	

Date d'activation

Mois	Année	Jour
------	-------	------

Fréquence (cochez une seule case)  une fois par mois  chaque trimestre  deux fois par année  une fois par année

Les rachats seront portés à votre compte ScotiaMcLeod à la fréquence indiquée.

### À ScotiaMcLeod ou Placement direct ScotiaMcLeod, selon ce qui est indiqué ci-dessus (chacune étant une division de Scotia Capitaux Inc. (« Scotia Capitaux »))

Je garantis que toutes les personnes dont la signature est exigée pour le compte ont signé la présente convention ci-dessous.

J'aviserai Scotia Capitaux et le gestionnaire de fonds commun de placement par écrit de toute modification aux renseignements relatifs au compte ou de la révocation de la présente autorisation avant l'échéance de la prochaine opération préautorisée.

En contrepartie de l'acceptation et de l'exécution de la présente convention, je renonce à la notification des opérations précitées et ratifie toutes les opérations effectuées jusqu'à maintenant et par la suite. Scotia Capitaux et le gestionnaire de fonds commun de placement n'engagent aucune responsabilité pour un préjudice que je pourrais subir en raison des débits visés par la présente autorisation, y compris notamment, la perte d'intérêts, les pénalités exigibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et tout autre préjudice découlant de l'exécution ou

d'un retard d'exécution de la présente autorisation. Je conviens de tenir Scotia Capitaux et le gestionnaire de fonds commun de placement à couvert de toute responsabilité à l'égard des pertes, charges et frais, y compris les frais juridiques, que l'exécution de la présente autorisation pourrait leur occasionner et à les en rembourser sans délai sur demande.

La présente autorisation est permanente et demeurera en vigueur sauf révocation au moyen d'un avis par écrit à Scotia Capitaux et au gestionnaire de fonds commun de placement. Toutefois, une telle révocation n'aura aucune incidence sur la responsabilité découlant des opérations amorcées avant celle-ci. La révocation de la présente autorisation n'aura aucune incidence sur les autres conventions conclues entre nous.

La présente autorisation ne prend effet qu'une fois acceptée par Scotia Capitaux et le gestionnaire de fonds commun de placement.

Date (JJ/MM/AAAA)	Signature du ou des demandeurs			
Demandé par : Associé à l'administration	Succursale	Téléphone	Télécopieur	Date de présentation

MC La marque de commerce Scotia Capitaux représente le secteur d'activité des services bancaires aux sociétés et des services bancaires d'investissement de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Scotia Capitaux Inc. et de Scotia Capital (USA) Inc., toutes membres du Groupe Banque Scotia. Scotia Capitaux Inc. est une filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Placement direct ScotiaMcLeod et ScotiaMcLeod sont toutes deux des divisions de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. Placement direct ScotiaMcLeod ne donne aucun conseil ni recommandation de placement; les investisseurs sont responsables à part entière de leurs décisions de placement.